F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Farine d'ardoise

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Farine d'ardoise

Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Agrégat / charge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Tel. +41 (0)31 763 60 60
Fax. +41 (0)31 763 60 61
info@swiss-composite.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 11.02.2021

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation, Catégorie 1, H372

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence P260d: Ne pas respirer les poussières.
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
P264b: Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Quartz (SiO2), No.-CAS 14808-60-7, No.-CE 238-878-4

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substances présentes dans la nature.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Quartz (SiO2)	70% - 75%	STOT RE 1 H372i	No.-CAS: 14808-60-7 No.-CE: 238-878-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Pas de précautions spéciales.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Éviter l'inhalation de la poussière.
Conseils pour les secouristes	Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C (listed under Silicon dioxide, crystalline)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.15 mg/m3 TWA [MAK] (respirable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Category C1A carcinogen

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	Ne pas respirer les poussières. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)
Protection des mains	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue.
Protection des yeux	En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.
Protection de la peau et du corps	Pas de précautions spéciales.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	> 1250 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Taille des particules: kann Nanopartikel enthalten

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Des acides forts et des bases fortes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Aucun(e).
Corrosion/irritation cutanée	Négligeable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Cancérogène pour l'homme.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le produit peut contenir des particules libres de taille nanométrique qui pourraient être inhalées. La mesure dans laquelle les nanoparticules peuvent causer des dommages à l'organisme humain n'est pas encore suffisamment élucidée.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Elimination possible par sédimentation.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 01 04 10. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens du Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg. Classe de stockage 6.1. (CH)
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	
Switzerland - Air Pollution Control - Inorganic Substances - Dusts	Category Class 3 (in fine crystalline dust form, dust, as SiO2)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Only uses as repellent may be authorised (sand <=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A) Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (sand <=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([238-878-4])
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Exceptées de l'obligation de REACH d'enregistrement conformément à l'annexe V, 7.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Conseils relatifs à la formation	Pour plus d'informations, se referer à la fiche technique du produit.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.